

# La grande misère de l'école laïque

**L'**ATTENTION vient d'être attirée ces jours derniers sur les problèmes de l'école.

Le gouvernement discute en effet de la réforme de l'enseignement et la radio fait grand état de la sollicitude des ministres à l'égard de l'Université.

Ainsi à intervalles plus ou moins réguliers, mais assez paradoxalement à la veille d'élections, les divers gouvernements qui se sont succédés depuis 1947, parlent de réforme de l'enseignement. Nous en sommes au dix-huitième projet depuis la Libération et le seul qui obtint l'approbation unanime du corps enseignant, le projet Langevin-Wallon, n'a jamais vu le jour et a été enterré dans les oubliettes de la IV<sup>e</sup> République.

Nous avons eu l'avant-projet Marie, puis le projet Marie reyu et corrigé, des diverses moutures du projet Billières, et nous en sommes aujourd'hui à la nième édition du projet Berthouin.

Chaque ministre de l'Education Nationale a pensé plus à laisser son nom à une loi qu'à réaliser vraiment une réforme digne de ce nom.

Il n'est pas possible d'examiner dans un seul article chaque projet par le détail et cela d'ailleurs ne vaudrait pas la peine. Qu'on sache simplement que les divers conseils d'enseignement ont rejeté le projet Berthouin et que le congrès de la Fédération de l'Education Nationale l'avait repoussé à l'unanimité en 1955, estimant qu'il n'apportait « aucune modification sérieuse à la situation actuelle ».

Par contre le Conseil national du patronat français s'était réjoui de ce que le gouvernement d'alors ait « marqué son désir de donner aux professionnels la part d'influence qui leur revient pour que leur coopération (à la formation professionnelle) soit efficace ».

Ces deux prises de position situent déjà le projet dans son contexte politique et économique.

## LES BESOINS DE L'EDUCATION NATIONALE

Les choses seront encore plus claires quand nous aurons précisé qu'un crédit de 1.500 milliards (460 milliards par an) doit être engagé pour satisfaire les besoins immédiats de l'éducation nationale et que la commission du plan scolaire pourtant d'obédience gouvernementale estime à 212 milliards les sommes nécessaires en 1959 à la mise en route de la réforme. Or, le gouvernement s'apprêterait à « lâcher » au maximum 150 milliards et ce n'est un secret pour personne que M. Pinay, ministre des Finances et patron des cuirs et peaux, déclare qu'on consacre des sommes trop importantes à l'enseignement. M. Pinay (le maître de M. Puy) participe pourtant au conseil interministériel chargé de l'étude de la réforme : c'est tout un programme !

En réalité, on ne veut pas d'une véritable réforme rendue indispensable par l'évolution du monde moderne et l'accroissement des effectifs scolaires. On palabre donc autour d'une réformette.

## UNE SITUATION GRAVE

La situation est pourtant grave. Au manque de locaux, de matériel, de crédits s'ajoute la pénurie de maîtres car les jeunes préfèrent se tourner vers les professions plus rémunératrices du secteur privé. Un jeune instituteur débutant qui possède les 2 parties du baccalauréat et a parfait sa formation pendant 2 années de stages pédagogiques ne perçoit que 42.000 francs par mois dans les localités d'abatement de zone maximum ou, à moins de chance exceptionnelle, il entame sa carrière. Rien d'étonnant donc si cette année il a fallu recruter dans le primaire de nombreux maîtres ne possédant que la 1<sup>re</sup> partie du Bac ou simplement le brevet élémentaire et n'ayant aucune formation pédagogique. On se soucie fort peu que les enfants fassent les frais de cette politique à la petite semaine. Heureux encore quand ils ne s'entassent pas à 60 ou plus dans une salle trop petite ou quand le maître malade, n'est pas remplacé faute de crédits.

Et les difficultés n'existent pas seulement dans le primaire. Pour faire face à la rentrée 1958 dans le secondaire il a fallu faire appel à des instituteurs titulaires qui ont été chargés de cours dans des classes de 6<sup>e</sup> ou de 5<sup>e</sup>. On cite le cas d'une école normale où des élèves maîtres qui venaient de terminer leur 3<sup>e</sup> année sont devenus les professeurs de leurs camarades plus jeunes qu'eux d'un an.

## DANS LE TECHNIQUE

Dans le technique la situation est dramatique. 60.000 jeunes ont été refusés cette année. Rien qu'à Toulon 150 candidats n'ont pu trouver de place au centre d'apprentissage dont les locaux sont trop exigus.

En octobre 1958, l'effectif des enfants ayant 14 ans était de 566.000. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour accueillir les 580.000 jeunes qui se présenteront en 1960, les 733.000, 804.000 et 810.000 qui chercheront une place en 1961, 1962 et 1964 ?

Il est bien de parler de prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans, mais ce n'est pas avec 150 milliards que l'on résoudra le problème. Ce n'est pas le déficit actuel de 1.300 milliards, le gonflement du budget de guerre à 1.560 milliards au lieu de 1.326 l'an passé, la poursuite de la guerre d'Algérie « imbécile et sans issue » (dixit Guy Mollet) qui peuvent offrir des perspectives encourageantes à la jeunesse française.

Quant au fond de la réforme elle-même nous pouvons dire que le patronat cherche à la marquer de son empreinte. En 1955 déjà, M. Villiers, président du C.N.F.P., fort écouté aujourd'hui déplorait à la Sorbonne que le défaut de l'enseignement secondaire serait de former des intellectuels aptes à « démontrer le bien fondé de leur point de vue » même en s'écartant de la réalité (il s'agit bien entendu de la réalité de la société capitaliste). Et il ajoutait : « L'esprit du système obscurcit le sens du merveilleux et ce qu'il peut y avoir de bon, j'ose le dire, dans l'irrationnel ».

Le patronat revendique en outre le rôle de guide et d'inspirateur en matière de formation professionnelle mais aussi d'enseignement général.

## ATTEINTES A LA LAICITE

Ce qui irrite le gros patronat c'est qu'on ne se borne point dans les centres d'apprentissages à produire des ouvriers réduits au simple rôle de machines auxquels on attribue le salaire minimum comme on distribue parcimonieusement l'huile aux engrenages mais qu'on en fasse des citoyens conscients de leur force et de leur utilité. Alors on cherche des biais et parce qu'on préfère le dressage à l'usine à la formation complète du travailleur on prétend rapprocher l'école de la profession, on avance que l'évolution des techniques permettrait de réduire la durée de l'apprentissage.

On tente de substituer au C.A.P., seul diplôme légal donnant droit au salaire d'ouvrier qualifié, des « certificats de spécialité » obtenus en 2 ans comme pour les confectionneuses du textile. On met en avant l'examen de fin d'apprentissage artisanal préparé par les Chambres de Métiers et où les épreuves d'enseignement général sont réduites au minimum.

Mais le plus grave c'est que le gouvernement manifeste l'intention de financer la réforme par une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage. Il veut ainsi associer le patronat et l'enseignement privé à l'éducation nationale et se dérober à ses obligations scolaires.

Et les récentes atteintes à la laïcité devraient être de nature à nous mettre en garde. Non content de maintenir les lois antilaisques Marie et Barangé, le ministre de l'Education nationale M. Berthouin vient en effet de rendre obligatoire l'enseignement religieux dans les centres d'apprentissage et les collèges techniques d'Alsace et de Moselle. M. Guy Mollet, ministre socialiste n'a pas protesté.

Le Parti Communiste Français n'a cessé de dénoncer les menaces qui pèsent sur notre enseignement. Il invite aujourd'hui tous les laïques, tous ceux qui veulent que les enfants de France reçoivent l'instruction à laquelle ils ont droit à s'unir pour éviter le pire.

Ce n'est que dans la mesure où nous aurons un groupe communiste puissant dans la prochaine Assemblée qu'il sera possible de promouvoir une véritable réforme de l'enseignement, susceptible de fournir au pays les intellectuels, les cadres et les ouvriers qualifiés dont il a besoin en permettant à chacun qu'elle que soit sa situation de fortune d'accéder aux postes les plus élevés.